

Règlement de la corrida d'Auxerre du samedi 11 Décembre 2021

Tarifs :

- Gratuit pour les enfants nés à partir de 2007 à 2016 (3 animations jeunes, sans classement, ni chrono), autorisation parentale obligatoire pour tous les mineurs.

- Pour la corrida adulte à partir de cadet (à partir de 2006) : 7 euros (frais de gestion inclus) jusqu'au 8 Décembre 2021 - 22h00.

Inscriptions sur place : 10 euros à partir du samedi 11 Décembre 2021 - 16h00, dans la limite des 1000 dossards.

- Pour la marche citadine : 3 euros, entièrement reversé à l'association **Maxime +**. **Inscription à partir de 16h00** sur place.

Pas de remboursement en cas d'annulation de la course.



Sur chaque inscription, 2 euros seront reversés à l'association Maxime +.
Vous aurez la possibilité de faire un don supplémentaire lors de votre inscription.

Licences valables :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

➤ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

➤ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

➤ ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pass Sanitaire :

Le pass sanitaire doit être valide le jours de la course : samedi 11 décembre 2021 à 20h00
Obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois.

Vos sacs en sécurité près de l'arrivée : toutes vos affaires seront en sécurité pendant la course, une consigne sac sera à la disposition des coureurs (salle des gardes Hôtel de ville à proximité du départ et de l'arrivée), sur présentation de votre dossard.

Retrait des dossards

Retrait des dossards enfants et adultes :

Au magasin Décathlon dès le vendredi 10 Décembre 2021 de 12h00 à 19h00 et le samedi 11 Décembre de 10h00 à 13h00.

IMPORTANT : Le samedi 11 Décembre de 16h00 jusqu'à 19h30 pour la course adulte, (jusqu'à 18h45 pour les animations enfants) dans la cours de la Mairie d'Auxerre (accès par la place maréchal Leclerc)

Le chronométrage par puces électroniques collées sur le dossard (course adulte). Le dossard doit être visible pendant la course.

Parcours : parcours d'une distance d'environ 7 km, situé dans la Centre-ville d'Auxerre (voir plan)

- Départ : rue du temple devant la statue de Cadet Roussel - place Charles Surugue.
- Arrivée : rue de la Draperie

SAS : Un SAS élite sera mis en place au départ de la course adultes.

Sécurité Médicale :

Un poste de secours et médecin seront proche de l'arrivée et intervention sur le parcours assurée.

Récompenses (présence obligatoire lors de la remise des prix pour recevoir sa récompense) 30 minutes après l'arrivée :

- 1^{er} junior F/G, 1^{er} cadet/1^{ère} cadette, 1/2/3 seniors H/F, 1/2/3 masters F/H
- 1^{er} /1^{ère} handisport,
- Challenge du nombre.

Challenge du nombre : (hors clubs d'athlétisme organisateurs)

Récompensera l'équipe la plus représentée, s'inscrire sous la même entité, veiller à écrire le nom de l'association ou entreprise ou groupe avec la même typographie.

Droit à l'image :

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

